

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2017

---

### *Les motifs justifiant le rejet du Budget par le Sénat*

Jeudi 24 novembre 2016, la commission des Finances du Sénat a adopté une motion tendant à opposer la question préalable sur le projet de loi de Finances pour 2017. L'adoption de cette motion en séance publique par la Sénat vaudra rejet de l'intégralité du texte avant même le début de l'examen des articles du texte dans l'hémicycle.

**Cette décision a été prise avec la gravité qui convient compte tenu des éléments que voici.**

Le Sénat ne s'est en aucune mesure dispensé de l'examen, sur le fond, du projet de loi de Finances.

Depuis plus de deux mois, les sept commissions permanentes du Sénat sont mobilisées par l'analyse de ce texte. Les sénateurs ont consacré, à la commission des Finances et ailleurs, des centaines d'heures étudier tous les aspects du projet de budget présenté par le Gouvernement, y compris concernant les Finances locales. Une trentaine de rapports seront prochainement publiés par le Sénat en synthèse de nos travaux.

Le Sénat ne pouvait pas « remplacer » le texte gouvernemental. Il est possible d'amender mais la Constitution ainsi que la loi organique ne permettant pas d'établir un budget alternatif à la place du ministère des Finances.

### **1) LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2017 EST INSINCÈRE**

---

#### **a. Son hypothèse de croissance est faussée pour maximiser les recettes et limiter les dépenses**

En dépit des prévisions faites par le FMI, la commission européenne, l'OCDE ou le consensus des économistes, **le Gouvernement a construit son budget sur une prévision de croissance de 1,5%. Cette prévision a été jugée « incertaine et irréaliste » par le Haut Conseil des Finances Publiques**, organisme indépendant adossé à la Cour des Comptes. A fortiori, la prévision faite en 2016, également de 1,5% a été révisée à la baisse par le Gouvernement, faisant ainsi la preuve de l'excès d'optimisme du ministère des Finances.

Pourquoi est-ce un problème ? **Une prévision de croissance surestimée permet de gonfler artificiellement les prévisions de recettes et de minorer les dépenses.** Cette méthode permet ainsi de présenter un déficit public moindre et une dette moins galopante que ce à quoi la réalité conduira.

Ainsi, la TVA devrait produire 5 milliards d'euros de recettes supplémentaires sans autre cause que la croissance économique attendue par le Gouvernement.

### **b. Sa présentation est faussée par des astuces comptables**

La présentation formelle du budget est faussée par la **multiplication d'astuces comptables** permettant d'avancer la perception de certaines recettes ou de retarder certaines dépenses de manière totalement artificielle

**Plus de 4 milliards d'euros de dépenses pour en 2017 ne seront inscrites qu'en 2018 :**

- 2 milliards d'euros pour le 3ème programme d'investissements d'avenir,
- 1,2 milliards d'euros pour le plan contre la surpopulation carcérale,
- 900 millions pour le plan de rénovation urbaine.
- 150 millions pour la police et la gendarmerie,

**Le budget est également caractérisé par plusieurs astuces en termes de trésorerie, permettant d'améliorer le solde des comptes publics, par 7,3 milliard d'euros de dépenses en faveur des niches fiscales de 2018 avancées en 2017 :**

- 1,7 milliards de crédit d'impôt pour la transition énergétique,
- 1,6 milliards de hausse du CICE,
- 1,1 milliards pour la baisse d'impôt sur les sociétés,
- 1,1 milliards de crédit d'impôt pour les services à la personne,
- 600 millions de crédit d'impôt pour les associations,
- 500 millions de majoration d'acompte d'IS
- 300 millions d'acompte de la majoration de TASCOM
- 400 millions d'acompte de prélèvement forfaitaire

**Enfin, les sous-budgétisations sont chroniques et de nombreuses dépenses importantes sont absentes comme autant de « bombes à retardement » pour le prochain Gouvernement.**

La recapitalisation de certaines entreprises du secteur de l'énergie, Areva et EDF, à hauteur de **6 à 7 milliards d'euros**, a été annoncée mais n'est pas budgétée.

Autre « bombe à retardement », le remboursement des sommes déjà collectées au titre de la taxe à 3% sur les dividendes, remise en question par le conseil constitutionnel. Enjeu : **8 milliards !**

Ces artifices ne **respectent pas le principe de l'annualité budgétaire** qui est le fondement du contrôle parlementaire. Ils sont également **contraires aux principes fixés par l'article 47-2 de la Constitution concernant la sincérité et la fidélité de l'image des comptes publics**. Surtout, il manque au moins 20 milliards d'euros de dépenses ou de moindres recettes dans ce budget à rajouter aux 80 milliards de déficit déjà prévus.

## Bilan : il manque au moins 20 milliards d'euros dans ce budget

### 2) IL EST CONTRAIRE AU PRINCIPE DE LIBRE ADMINISTRATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Contrairement à ce qui a été annoncé par le Président de la République le 2 juin 2016, l'effort demandé en 2017 aux communes et aux intercommunalités au titre de la contribution au redressement des finances publiques n'a pas été diminué de moitié par rapport à ce qui était initialement inscrit en loi de programmation.

La baisse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales s'est élevée à 1,5 Md€ en 2014, 3,5 Md€ en 2015 et 3,3 Md€ en 2016. Elle se poursuit en 2017 avec une nouvelle diminution de 2,8 Md€ par rapport à la LFI pour 2016, soit un « geste » de 500 à 600 millions d'euros sur 28 milliards de prélèvements cumulés depuis 5 ans et non la diminution par 2 annoncée.

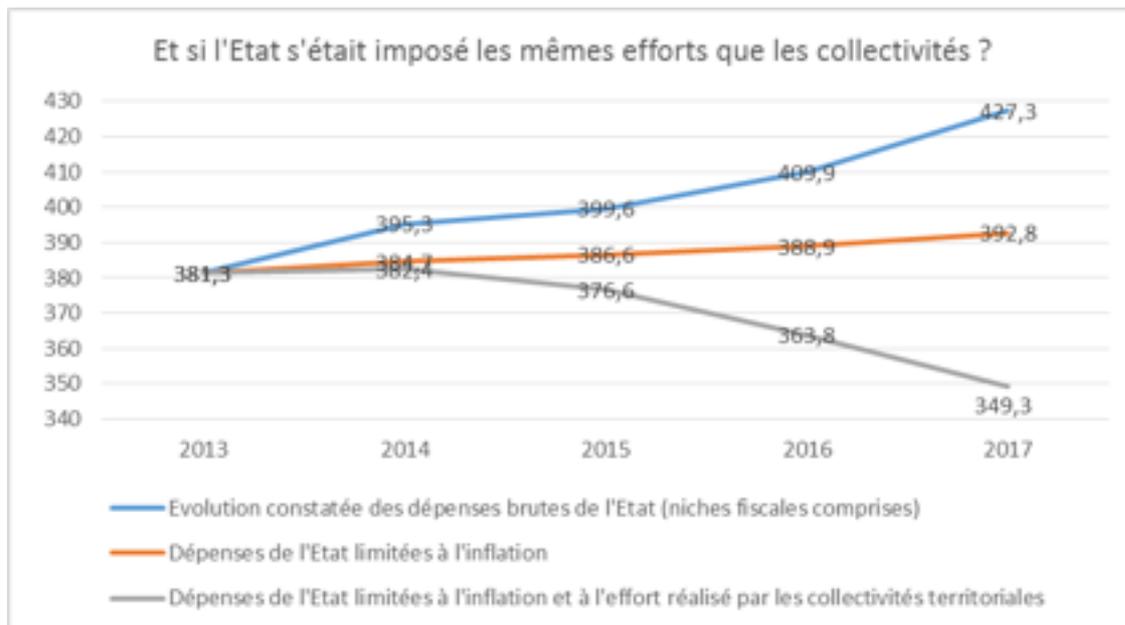
A l'inverse, la dépense de l'Etat continue de progresser à un rythme constant mais, si l'Etat compte en réel pour les collectivités locales en moindre dépenses à venir, il compte pour sa part en tendance, c'est en dire en économies réalisées sur un certain pourcentage d'augmentation.

Les collectivités locales ont contribué pour moitié à l'amélioration du déficit en 2015. Cela est passé par une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement : 1,3 milliards d'économies. Cela n'a pas suffi et a conduit à des hausses de fiscalité locale, mais surtout à une forte réduction des dépenses d'investissement : 11,4 % en 2014 et 10% en 2015, moins de 10 % aujourd'hui ; nous sommes sous la barre de 50 Md€ pour la première fois depuis 2005.

Cependant, l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), créé dans la loi de programmation de décembre 2014, a été renforcé à partir de 2016. Sa progression a ainsi été fixée à 1,2 % sur le périmètre des dépenses locales, et de 1,6 % sur celui des dépenses de fonctionnement seules. Pour 2017, l'ODEDEL est fixé à 2 % pour l'ensemble des dépenses et à 1,7 % pour les dépenses de fonctionnement.

**Le Gouvernement mise donc, en dépit de de la baisse de ses concours à l'action publique sur une hausse de la fiscalité locale.** C'est en totale contradiction avec le respect du principe de la libre administration des collectivités territoriales.

Pour expliquer le décalage entre les efforts des collectivités et ceux de l'État, le graphique ci-dessous vaut mieux que toutes les explications.



### 3) LE PROJET DE LOI DE FINANCES EST CONTRAIRE À NOS ENGAGEMENTS EUROPÉENS

Le dernier déficit mesuré de la France (-3,5 % en 2015) place notre pays en queue de peloton de la zone euro (-2,1 % de déficit en 2015) et de l'Union européenne (-2,4 %). Seuls quatre pays font plus mal : Portugal, Espagne, Grèce, Croatie.

**Le Gouvernement ne dit pas la vérité lorsqu'il annonce le maintien de la dette à un niveau stable. Le PLF prévoit d'augmenter l'endettement de la France jusqu'à 65,7 milliards d'euros supplémentaires en 2017 sans compter les 20 milliards manquants de déficits public.**

La dette publique s'approchera des **2300 milliards d'euros** et le besoin de financement, c'est-à-dire la somme effectivement empruntées sur les marchés pour couvrir le déficit et assurer le service de notre dette restera à un niveau élevé : 192 milliards d'euros (171 milliards en 2011 avec un déficit pourtant plus élevé).

**Entre 2012 et 2017, la dette aura augmenté de 344 milliards d'euros.** Estimée à 98,4% du PIB en juin, il sera difficile sans économies réelles et sans croissance d'atteindre les 96% visés par le Gouvernement. La France est 20 points de PIB au-dessus de l'Allemagne et demeure l'un des derniers pays européens à ne s'être pas engagé dans une véritable politique de désendettement.

Depuis la fin 2012, la France a pu se dispenser d'effectuer les réformes nécessaires car elle a pu bénéficier d'un accès privilégié aux marchés financiers grâce à des taux d'intérêts anormalement faibles. Ces taux sont le résultat de la politique non orthodoxe menée par la FED aux Etats-Unis et par la BCE dans la zone euro : pour maintenir les banques à flots et garantir les Etats les plus fragiles de la zone euro, la BCE a inondé les marchés financiers de liquidités.

Cette politique est arrivée à son terme et les taux ont vocation à remonter prochainement. Rappelons que l'Agence France Trésor chiffre l'impact budgétaire d'une hausse de 1 point de l'ensemble des taux relatifs à la dette de l'État à 2,2 milliards d'euros la première année, puis 5 milliards la deuxième et 10 milliards au bout de 5 ans.

Quelques premiers signaux sont observés : selon les données de l'Agence France Trésor, les taux OAT 10 ans progressent en continu depuis le 3 octobre 2016 (de 0,18% à 0,45 % au 31 octobre 2016). Un mouvement qui devrait s'intensifier, selon une note de conjoncture du Crédit Agricole, avec une OAT 10 ans passant de 0,35 % à 0,70 % à la fin de l'année 2017.